

# La place de l'AVS dans la classe

un exemple de mise en oeuvre

*Romance VILLEGENTE, enseignante,  
Aurélie BOUTELLIER, Marie-Béatrice LEE, Stéphane OTTOZ , conseillers pédagogiques du Pôle BEP-ASH - DENC / VR-DGE  
Décembre 2022*

# Préambule

*Fiche Pratique numéro 10*

***Construire activement l'autonomie de l'élève  
et accompagner son émancipation***



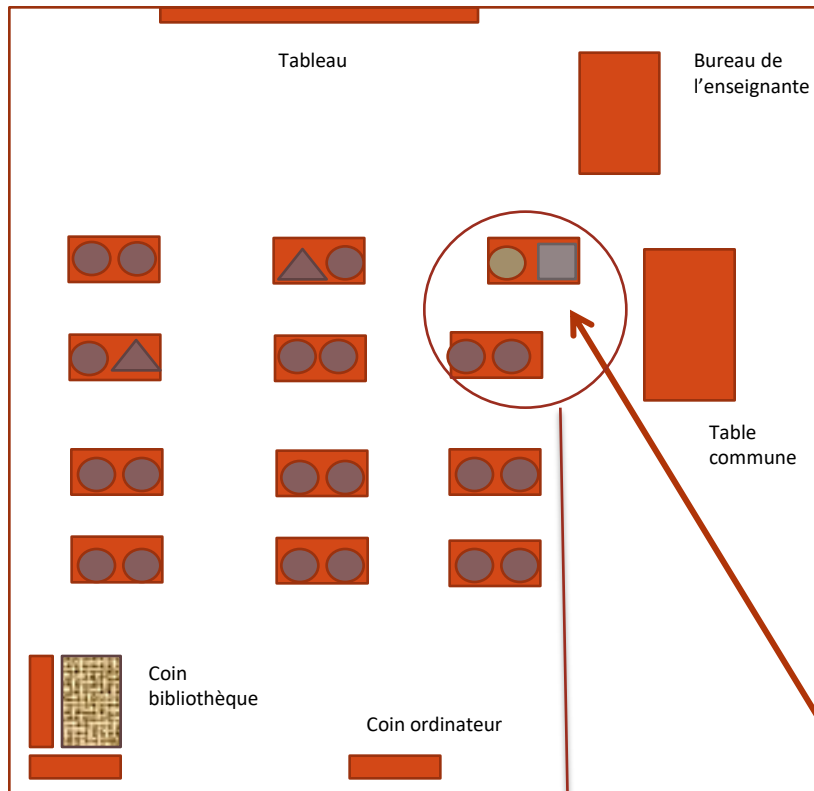
La présence de l'accompagnateur de vie est une mesure d'aide humaine destinée à accompagner **l'autonomisation** de l'enfant.

Elle doit donc être anticipée dès le début comme une aide transitoire, avec la visée de cet enfant ou jeune adulte qui un jour s'insérera seul dans la vie sociale et professionnelle.

Ce désétayage progressif doit être actif, pensé et réfléchi. Sa réussite sera complète lorsque l'enfant sera en capacité à évoluer sans aide humaine. Cependant, dans certaines situations marginales, il ne sera pas possible d'envisager une si grande autonomie.

La présentation ci-après, est un exemple de ce qui peut être fait en classe tant dans l'organisation spatiale de la classe que dans la temporalité ou la chronologie. Elle n'a pas de vocation modélisante.

# Organisation spatiale du début d'année



L'AVS (■) est assise à proximité de l'élève (●) premier rang. Cela permet un étayage physique, gestuel et verbal.



## Avantages :

- L'AVS est tout de suite disponible
- L'étayage est important
- La position au-devant de la classe évite les distracteurs que peuvent représenter les autres élèves
- L'AVS intervient de façon massée sur les rituels de classe, la méthodologie, ... ou elle allège l'élève sur des tâches secondaires pour lui permettre de se focaliser sur le cœur de cible de la séance.
- La proximité physique de l'élève permet à l'enseignante d'intervenir rapidement auprès de lui

## Inconvénients

- Très fortes interactions entre l'AVS et l'élève qui empêchent un enseignement en direct (enseignante/élève)
- La stigmatisation de l'élève : la configuration proposée ne favorise pas la socialisation avec les pairs.

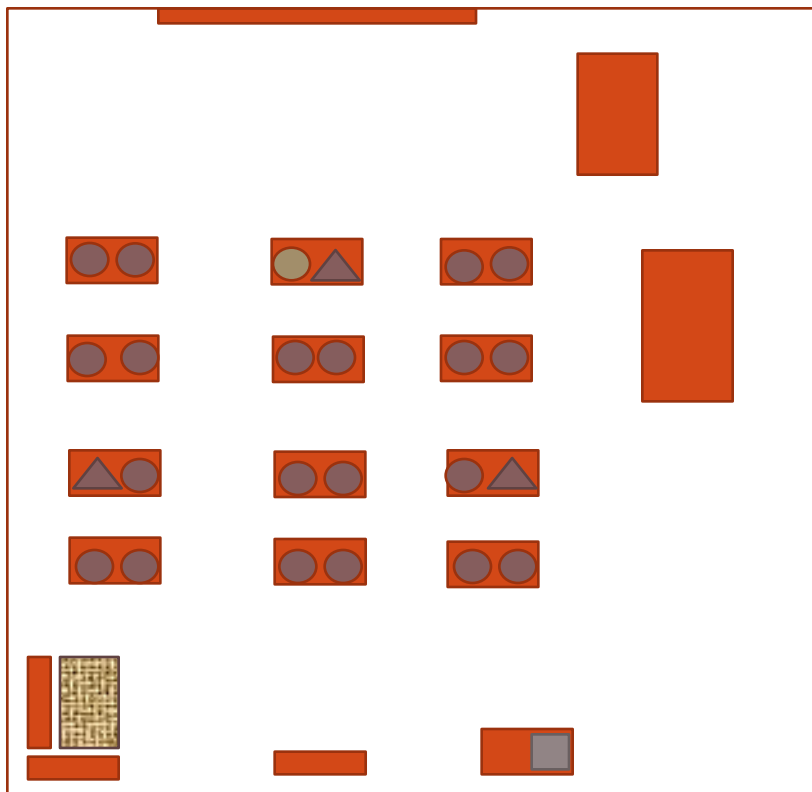
## Points de vigilance :

- La proximité physique avec l'AVS ne doit pas empêcher les interactions enseignante/élève.
- La place physique de l'AVS ne doit pas faire écran aux autres élèves de la classe.

# Evolution de l'organisation de la classe

- Au cours de la première période, l'enfant a manifesté le besoin de travailler davantage avec ses pairs.
- Cela a été l'occasion pour l'enseignante de proposer à l'ensemble des élèves de changer de place et d'impulser des actions de tutorat.

# Organisation spatiale de la deuxième période



L'élève (●) comme tous ses camarades a pu changer de place dans la classe et s'asseoir à côté d'un autre élève. Ce dernier remplit la fonction de tuteur (▲) selon les situations de classe. L'étayage par l'AVS sera davantage distancié.

## Avantages :

- Sentiment d'appartenance au groupe
- Prise de conscience par l'élève qu'il n'y a pas que l'AVS qui peut l'accompagner dans la classe
- L'enseignante reprend sa place dans le trinôme (cf fiche 10)
- L'élève identifie petit-à-petit ses besoins en terme d'accompagnement
- Il devient acteur de la demande d'aide, l'AVS n'anticipe pas ses besoins)
- Répond à l'éventuel besoin de mouvement de l'élève, qui peut se déplacer s'il souhaite solliciter l'AVS.

## Inconvénient :

- Nécessite des temps de concertation hors temps face à l'élève entre l'AVS et la maîtresse pour anticiper a minima les temps lors desquels l'accompagnement de l'AVS sera nécessaire.

## Points de vigilance :

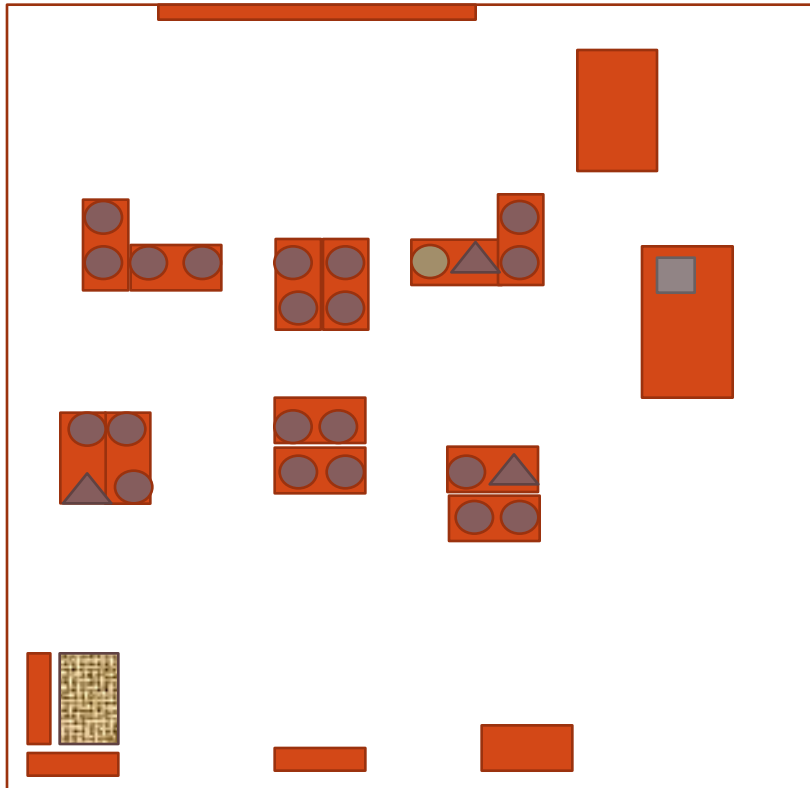
- Il pourrait être nécessaire de contractualiser le temps / les moments de déplacement avec l'élève.



# Evolution de l'organisation de la classe

- Les apprentissages se complexifient.
- L'enseignante a le souci de sécuriser l'élève dans ses apprentissages. Pour se faire, elle a rapproché l'AVS de façon à ce que l'élève puisse la solliciter plus facilement.
- Cela permet aussi à l'enseignante de mesurer la qualité de l'étayage de l'AVS envers l'élève et de la réguler le cas échéant.

# Organisation spatiale de la troisième période



## Avantages :

- Moins de temps de concertation requis entre l'enseignante et l'AVS (l'AVS peut plus facilement identifier les besoins de l'élève)
- L'élève n'a plus besoin de se déplacer pour solliciter l'aide de l'AVS ou simplement vérifier sa disponibilité.
- La distanciation physique (AVS/élève) continue d'exister. Cela favorise la poursuite de l'autonomisation de l'élève et est un premier pas vers le désétayage.

## Points de vigilance :

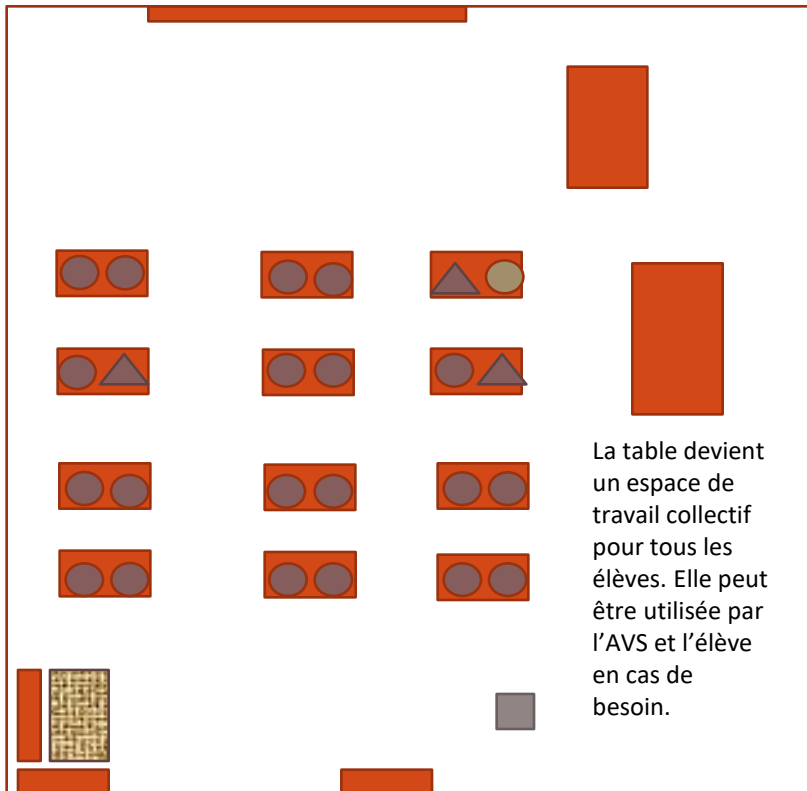
- S'assurer du maintien du lien direct entre l'enseignante et l'élève.

# Evolution de l'organisation de la classe

- Pour renforcer d'avantage l'autonomisation de l'élève, l'AVS n'est plus à un point fixe de la classe.
- Elle dispose d'une chaise et se positionne en fonction de l'utilisation de l'espace par les élèves et l'enseignante.



# Organisation spatiale de la quatrième période



L'élève (●) bénéficie toujours de tutorat mais il est assuré par un autre élève volontaire (▲). Lui-même peut être tuteur d'un autre élève de la classe selon les apprentissages proposés.

Avantages :

- Renforcement de la confiance en soi.
- Autonomisation
- Accentuation du sentiment d'appartenance au groupe
- Etayage principalement verbal et ponctuel de la part de l'AVS.

Points de vigilance :

- L'AVS peut se sentir moins indispensable, moins utile. Il convient donc de l'étayer sur d'autres gestes professionnels (observation plus fine de l'élève par exemple, les critères d'observation étant co-construits au préalable).
- Verbaliser auprès de l'élève comme de l'AVS que la mise à distance physique est nécessaire pour permettre à l'élève de s'émanciper.

# Remerciements

- A Romance, l'enseignante de la classe pour nous avoir ouvert les portes de la classe,
- A l'AVS, Esmée ?, qui a participé aux échanges
- A Swan, le directeur de l'école